



Commission Administrative Paritaire - Catégorie C Déclaration Liminaire des 10 et 11 Avril 2025

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le printemps est là, le soleil nous met du baume au cœur. Malheureusement, le ciel s'assombrit au-dessus de nos emplois. Restructurations, baisse du pouvoir d'achat, manque de considération de nos employeurs font que nous ne profitons pas pleinement de ce moment.

Pourtant, nous, les agents de la catégorie C, sommes présents, investis dans nos fonctions pour répondre au mieux aux besoins du service.

Sommes-nous reconnus à notre juste valeur ?

On peut se poser la question lorsque l'on voit la période d'évaluation qui vient de se terminer (ou on ne sait plus...). Les délais sont fixés mais ne sont pas tenus, on met des échéances aux calendes grecques...

Et quand on sait que les CIA découlent de ces évaluations, on sait déjà que certains employeurs ne seront pas au rendez-vous !

Ce ne sont pas les miettes que l'administration a bien voulu nous donner, qui ont abondé notre IFSE l'année dernière et qui vont valoriser notre travail. Pourtant, les agents répondent en temps et en heures aux exigences des employeurs.

L'UNSA Défense se bat pour que nous retrouvions une dynamique pour ces corps de la catégorie C. Il est temps que nos revendications soient entendues par l'administration et que des mesures catégorielles soient mises en place rapidement : grilles indiciaires décentes, valorisation des compétences, prise en compte des responsabilités avec des attributions de NBI en conséquence.

Le labeur est évalué une fois par an et nous aimerions que les notateurs N+1 ou N+2 soient à la hauteur de ce rendez-vous. En effet, certains notateurs N+2 n'ont pas le courage d'assumer leurs positions et demandent aux notateurs N+1 de revoir leur copie. L'entretien entre l'agent et le N+1 est clos et le notateur N+2 met la pression sur ce dernier pour revoir celui-ci en proposant un nouveau rendez-vous...



L'UNSA Défense dénonce ces agissements qui mettent en péril le dialogue constructif initial ! L'administration sait nous dire que les organisations syndicales n'ont pas à être présentes à ces entretiens.

L'UNSA Défense sait vous rappeler qu'on parle d'un échange entre celui qui donne les consignes et l'administré. On ne vous parle pas de notation de type militaire...

Mesdames et Messieurs les employeurs, il serait de bon ton de le rappeler aux cadres militaires ! Nous, commissaires de l'UNSA Défense, vous éclairons sur ce sujet car cela engorgerait moins nos CAP en matière de recours avec toutes les conséquences qui en découlent sur les carrières des agents.

Pour mémoire, l'UNSA Défense vous rappelle que les dossiers continuent de s'accumuler, et les décisions prises lors de cette concertation auront un impact considérable sur les agents. Il est donc crucial que ces avis soient à la hauteur des situations rencontrées.

L'UNSA Défense reste pleinement engagée à travailler avec l'administration pour trouver des solutions concrètes et efficaces.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nous vous remercions pour votre attention et restons à votre disposition pour un échange approfondi dans le cadre du dialogue social.